



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département du TARN

Envoyé en préfecture le 06/11/2025  
Reçu en préfecture le 06/11/2025  
Publié le 29/12/2025  
ID : 081-200034049-20251105-2025\_71-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE  
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN**

**2025-71**

**Séance du 5 novembre 2025 à 20 h 30**

*L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.*

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 23

Ayant pris part à la délibération : 27

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Paschal THIERY, Monsieur Alain BOYER, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE, Monsieur Pierre CALVIGNAC.

Excusés donnant procuration : Madame Christiane ENJALBERT donnant procuration à Madame Sylvie BASCOUL, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Anna CALS donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE.

Excusés : Monsieur Rémi ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Frédéric GAU, Madame Véronique LACROIX, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU.

**Objet de la délibération : PCAET - Lancement de l'évaluation finale en vue de sa révision**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes a été approuvé le 28 janvier 2020 (*délibération du Conseil Communautaire n° 2020-016*), dans le cadre d'une démarche mutualisée avec les cinq Communautés de Communes membres du Pôle Territorial Albigeois Bastides (PTAB), coordonnée par ce dernier. Cette démarche a donné lieu à l'élaboration de cinq PCAET intégrés dans un plan de mise en œuvre supra-territorial.

Conformément à l'article L.229-26 du Code de l'environnement, le PCAET, établi pour une durée de six ans, arrive à échéance le 28 janvier 2026. Il doit donc faire l'objet d'une évaluation en fin de période, préalable à sa révision éventuelle.

Par un courrier en date du 20 août 2025, le Préfet de Région Occitanie invite la Communauté de Communes à engager cette évaluation dans les meilleurs délais en soulignant l'importance de cet outil structurant pour la politique de transition écologique et énergétique du territoire.

En effet, le PCAET a permis d'engager la Communauté de communes dans l'adaptation au changement climatique, de renforcer la visibilité des actions menées et de faciliter l'accès à des financements spécifiques.

L'évaluation permettra notamment de :

- mesurer les effets des actions menées,
- identifier les pistes d'amélioration ;
- préparer, le moment venu, une éventuelle révision du PCAET.

Il est proposé que la décision de révision du PCAET soit reportée après les élections municipales de 2026, afin qu'elle soit soumise au nouvel exécutif communautaire. Un courrier sera adressé au Préfet pour l'informer de cette position.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- engager l'évaluation du PCAET de la Communauté de Communes, conformément aux dispositions de l'article L.229-26 du Code de l'environnement,
- préciser que la révision du PCAET sera soumise au nouvel exécutif communautaire, issu des élections municipales de 2026,
- autoriser le Président à adresser un courrier au Préfet de Région Occitanie pour l'informer de cette position,
- charger le Président de mettre en œuvre les démarches nécessaires à la réalisation de l'évaluation du PCAET.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme,

*Le Président,*  
Jean-Luc CANTALOUBE



Communauté  
de Communes  
Centre Tarn

*Le Secrétaire de séance,*  
Jean-Paul CHAMAYOU

